

**Motion d'urgence adoptée par le conseil régional du Limousin
Réuni en séance plénière le 22 juin 2015
Relative à la situation du Rectorat de l'Académie de Limoges**

Considérant le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, réalisé dans le cadre de la mission interministérielle relative à l'évolution de l'organisation de l'Etat territorial, émettant l'hypothèse d'une fusion des académies de Limoges et de Poitiers,

Le Conseil Régional réuni en Séance Plénière le 22 juin 2015

Affirme que l'implantation des services déconcentrés de l'Etat, si elle doit être efficiente, doit aussi répondre à une logique d'aménagement du territoire et non de recentralisation dans les futures capitales régionales ;

Estime ainsi que les logiques de rentabilité à court terme, éloignées des réalités de terrain et de la nécessaire égalité de traitement des citoyens, ne doivent pas régir la réorganisation des services de l'Etat ;

Rappelle que l'Académie de Limoges qui compte actuellement 115 000 élèves et 10 400 enseignants, soit l'un des premiers employeurs du Limousin, est un acteur majeur du développement du Limousin avec son implantation forte sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne ;

Considère l'hypothèse de la fusion des académies de Limoges et de Poitiers comme une véritable régression et une menace pour l'équilibre et le dynamisme de notre territoire ;

Demande que les conclusions du rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ne soient pas suivies d'effets, et, par conséquent, que soient maintenus en Limousin le Rectorat de Limoges ainsi que les directions régionales de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ